

AMAP « Les paniers de Nizerel »

Contrat d'engagement du 4 novembre au 28 avril 2017

NIZEREL

ADHERENT

à jour de la cotisation AMAP (d'octobre 2016 à octobre 2017)

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél (domicile) :

Travail / portable :

Courriel :

PRODUCTEUR

Le Pain d'Antonin

Antonin MASI

5 route de Cortevaix, le Bois Dernier

71460 Cormatin

06 19 99 73 10



Pour notre santé et celle de la Terre



SIRET : 490 674 603 00041

Avec la farine de Julien Taton (71260 Saint-Albain) et du Moulin Gribory (03120 Chatelus)

Le producteur s'engage à respecter les livraisons, à travailler selon les techniques de l'agriculture paysanne et biologique.

L'adhérent s'engage à venir retirer les produits commandés ou à les faire récupérer par une personne de son choix à l'heure de la distribution. Un pain oublié est un pain perdu.

CONDITIONS DE PAIEMENT

Montant à régler

(calculé en bas à droite) :

..... €

Choix du nombre d'échéances

6 de préférence (un chèque par mois) : ...

Sommes acquittées :

Le chèque est encaissé le 10 de chaque mois

Montant, échéance 1 : €

Montant, échéance 2 : €

Montant, échéance 3 : €

Montant, échéance 4 : €

Montant, échéance 5 : €

Montant, échéance 6 : €

Règlement à l'ordre **d'Antonin Masi**

Réalisé en deux exemplaires à

le / /2016

Signature de l'adhérent :

Signature du producteur :

BON DE COMMANDE PAIN - Nizerel

Dans les cases, indiquer le nombre de pains souhaités.

Date	Campagne 1 kg 4,60 €	Pavot 1 kg 6 €	Graines 1kg 5,40 €	Petit épeautre 800g 5,70 €
4 novembre				
Jeudi 10 nov.	Absence			
18 novembre				
25 novembre				
2 décembre				
9 décembre				
16 décembre				
23 décembre				
30 décembre				
6 janvier	Absence			
13 janvier				
20 janvier				
27 janvier				
3 février				
10 février				
17 février				
24 février				
3 mars				
10 mars				
17 mars				
24 mars				
31 mars				
7 avril				
14 avril				
21 avril				
28 avril				
Total pains				
Total prix				

Montant total à régler : €